



**NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXISTANT  
ET NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

**AU 14 FEVRIER 2018**

<b>Date d'arrêt des informations <sup>(*)</sup></b>	<b>14/02/2018</b>
<b>Nombre total d'actions composant le capital social</b>	<b>31 607 522</b>
▪ dont actions ordinaires de 2,00 € de valeur nominale <i>dont actions disposant d'un droit de vote double</i> <i>dont actions auto-détenues, toutes privées de droit de vote</i>	31 367 567 567 366 5 077
▪ dont actions de préférence de 0,10 € de valeur nominale, toutes privées de droit de vote	239 955
<b>Nombre total de droits de vote théoriques <sup>(1)</sup></b>	<b>32 174 888</b>
▪ dont actions privées de droit de vote	245 032
<b>Nombre total de droits de vote exerçables <sup>(2)</sup></b>	<b>31 929 856</b>

(\*) En application de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, la date d'arrêt des informations est la date de publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le 23 mars 2018

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote, et après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double.

(2) Le nombre total de droits de vote exerçables en Assemblées Générales (ou droits de vote « nets ») est calculé après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double, et déduction faite des actions privées de droit de vote.